

PRESENTATION DU PROJET

INTITULE DU PROJET

Unité mobile régionale de dépistage

OBJET DU PROJET

Acquisition d'une unité mobile [Annexe1 : descriptif et devis]

CHAMP GEOGRAPHIQUE DU PROJET

Régional

L'OBJECTIF GENERAL

Elargir la proposition de dépistage sur la région Bretagne suivant les recommandations nationales

CONTEXTE DU PROJET

En France en 2010, 150 000 personnes vivent avec le VIH. 6500 personnes ont découvert leur séropositivité en 2009. Il est estimé qu'environ 50 000 personnes infectées ignorent leur séropositivité (fourchette comprise entre 32 000 et 68 000). (invs)

Selon l'Observatoire Régional Santé, en 2009, les 180 sérologies positives réalisées correspondent à la découverte de leur séropositivité au VIH pour 140 personnes, ce qui représente 78% de l'ensemble des sérologies pratiquées par l'ensemble des laboratoires bretons. (Corevih ou orsb)

Voir 2011

La Bretagne se classe au 4ème rang des régions les moins touchées avec 57 sérologies positives par million d'habitants contre 169 en France mais un taux de recours au dépistage parmi les plus bas.

En effet, en 2009, le recours au dépistage en Bretagne est inférieur à la moyenne nationale avec 55 tests pour 1 000 habitants contre 77 en France ce qui positionne la Bretagne au 5ème rang des régions de plus faible recours. Il en est de même pour les dépistages réalisés en CDAG : 5 tests pour 1 000 habitants contre 6 en France.

Dans le cadre de la commission « dépistage » et de son programme d'action 2011, le COREVIH Bretagne a effectué [un état des lieux de l'offre de dépistage en Bretagne](#) .

Plan(s) et/ou actions gouvernemental (aux) en relation avec l'action (action(s) concernée(s) dans le cas des plans) :

Sources mobilisables (non exhaustif) :

- [Synthèse et recommandations de la HAS, octobre 2009](#)

- [Rapport Lert-Pialoux, novembre 2009](#)

- [Plan national de lutte contre les hépatites B et C 2009 – 2012](#)

- [Rapport « Yeni » 2010 d'experts sur le VIH](#)

- [Arrêté du 9 novembre 2010](#) fixant les conditions de réalisation des tests rapides d'orientation diagnostique de l'infection à virus de l'immunodéficience humaine

- [Plan National de lutte contre le VIH/SIDA et les IST - 2010 / 2014](#)

- [Projet Régional de Santé \(PRS\)](#) (page)

- [Rapport IGAS](#) : Evaluation de la mise en œuvre de la recentralisation de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles

- [Le rapport annuel de la Cour des comptes \(9 février 2010\)](#) Chapitre "La politique de lutte contre le sida"

- [Rapport IGAS Juin 2011](#) : Les organismes de planification, de conseil et d'éducation familiale : un bilan

- [Rapport d'activité 2011 COREVIH Bretagne](#) « Les patients nouvellement pris en charge en 2011 page 77»

RESPONSABLE DU PROJET

Nom et prénom	Fonction	Téléphone	courriel

Rendez-vous direction et /ou président AIRDDS (association d'information et de ressources sur les drogues, les dépendances et le Sida - PCPPS) à prévoir

ENJEUX ET OBJECTIFS DU PROJET

Les objectifs spécifiques :

Elargir l'offre de dépistage sur la région Bretagne

Contribuer à améliorer le recours au dépistage des populations vulnérables

Faciliter une connaissance rapide du statut sérologique

Les enjeux de ce projet sont donc d'améliorer l'accès au dépistage et au diagnostic précoce de l'infection à VIH.

PUBLIC SPECIFIQUEMENT VISE PAR LE PROJET :

la Haute Autorité de Santé (HAS), le Plan National de lutte contre le VIH et les IST 2010-2014 et le rapport IGAS de lutte contre les IST ont récemment émis de nouvelles recommandations avec une stratégie de dépistage en deux volets :

- Proposer un test de dépistage de l'infection par le VIH à l'ensemble de la population âgée de 15 à 70 ans, hors notion d'exposition à un risque de contamination ou caractéristique particulière

En parallèle, maintenir et renforcer un dépistage ciblé auprès :

- Des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH),
- Des personnes hétérosexuelles ayant eu plus d'un partenaire sexuel au cours des derniers 12 mois,
- Des usagers de drogues injectables (UDI),
- Des personnes originaires d'une zone de haute prévalence,
- Des personnes en situation de prostitution,
- Des personnes dont le(s) partenaire(s) sexuels sont porteurs du VIH,

DESCRIPTION DU PROJET (le projet est décrit en trois points par) :

1. son contenu

L'objectif est de mettre à disposition des acteurs de terrain une unité mobile de dépistage afin d'aller à la rencontre des populations qui ont peu ou pas accès au dépistage. Les raisons pouvant être l'éloignement géographique, la méconnaissance des lieux de dépistage...

Cette unité mobile permettra d'intervenir auprès de populations ciblées : Lieux de Rencontre Extérieur, squats, milieu rural, festif, plages, quartiers...et d'être un lieu d'échanges autour du dépistage, des pratiques et de la prévention.

Et ainsi répondre à un besoin de proximité, d'accessibilité aux dépistages précoces, le dépistage hors murs élargit de l'offre de test. Les intérêts du dépistage hors mur sont la possibilité de toucher une population peu ou pas accessibles (tant sur le plan géographique que culturel et émotionnel...); de contribuer à améliorer le recours au dépistage des populations vulnérables et de faciliter une connaissance rapide du statut sérologique.

2. son déroulement et ses différentes étapes (calendrier de mise en œuvre)

Les actions menées seront définies en fonction des besoins des différents territoires. [Annexe 2 : Actions de dépistage « hors-murs » recensées par la commission dépistage du COREVIH en 2010 et Annexe 3 : Perspectives de mobilisation de l'unité mobile régionale dans chaque département breton]

3. sa conduite et son encadrement

Au cours des interventions, les questions des prises de risque, de l'exposition au VIH, du recours au dépistage et de la connaissance réelle ou supposée du statut sérologique sont abordées. Les intervenants pourront informer les personnes rencontrées sur l'importance de connaître précocement son statut sérologique, sur l'offre de dépistage existante, elles pourront également être invitées à discuter de leurs prises de risques, de leurs craintes par rapport au dépistage, et de leurs bonnes et/ou mauvaises expériences en la matière. Ces échanges pourront permettre de trouver avec les personnes les moyens de surmonter leurs éventuelles craintes et de les encourager à recourir au dépistage à une fréquence adaptée à leurs prises de risques.

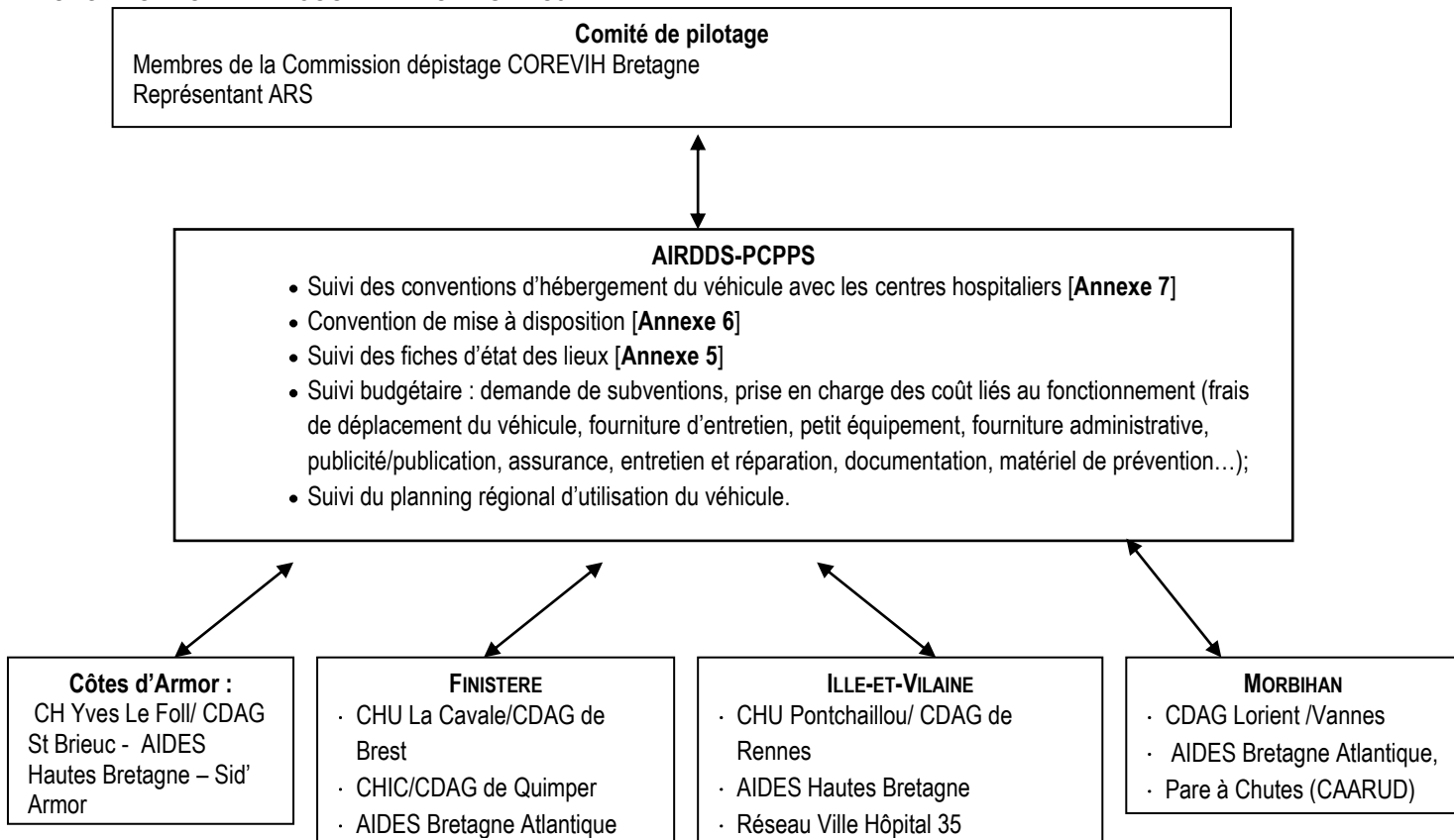
Les éventuels dysfonctionnements observés seront retransmis aux structures par le biais de la commission Dépistage du COREVIH Bretagne afin d'améliorer la qualité du dépistage proposé. Cette dernière s'assure du suivi et de l'évaluation des actions menées dans le cadre de cette unité mobile.

PARTENAIRE(S) ET ROLE(S)

[Annexe 4 : Coordonnées et mission des structures partenaires]

Organisme(s), nom et fonction d'un référent	Rôle(s) dans le projet
COREVIH Bretagne Cédric Arvieux, président	Acquisition du camion Portage politique du projet Soutien dans la mise en place des conventions d'hébergement du véhicule
ARS	Prise en charge du fonctionnement de l'unité mobile
DRDJS	Prise en charge de la partie coordination du projet
Commission dépistage du COREVIH Faouzi Souala et Isabelle Stéphant, pilotes de la commission	Suivi et évaluation
AIRDDS-PCPPS	Portage du projet Coordination régionale du dispositif
CDAG/CIDIST : Lorient/Vannes, Quimper, Rennes, Brest, St Briec les structures associatives : AIDES Bretagne Atlantique, AIDES haute Bretagne, Réseau Ville Hôpital 35, SNEG	Réalisation d'actions ayant pour objectifs l'élargissement de l'offre de dépistage en région Bretagne

ORGANISATION DE LA COORDINATION DU PROJET



SUIVI ET EVALUATION DU PROJET

<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions menées - Nombre de personnes touchées - Population touchée - Nombre de site différent - Participation et implication département - Nombre de partenaires - Nombre de test réalisés dont test positif au VIH et / ou VHC - Nombre d'autres actions hors dépistage réalisées - Impact sur les recommandations de la commission dépistage du COREVIH Bretagne

A quel moment le projet sera-t-il évalué ?

Evaluation annuel

PERENNITE DU PROJET

Comment est assurée la pérennité technique et financière du projet ?

Obtention d'une subvention pluriannuelle et mobilisation des différents partenaires sur la durée de l'action (pour pérenniser)
Engagement sur 5 ans (durée d'amortissement du véhicule)

VALORISATION DU PROJET

Support	Public
Plénières, bulletin d'information, site internet du COREVIH	Membres et correspondants du Corevih Bretagne
groupe inter-COREVIH Bretagne/Pays De la Loire	Acteurs du dépistage des deux régions
médias locaux, rapports d'activité	Grand public

BUDGET PREVISIONNEL

CHARGES	Montant TTC	PRODUITS	Montant (€)
60 - Achats	74 877	70 - Vente de produits finis	0
fournitures non stockables (eau, énergie)	7	Prestations de services	0
Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 450	Produits des activités annexes	0
cafetière/bouilloire	150	74- Subventions d'exploitation	83 890
micro ondes	50	Etat :	7 390
1 table pliante + 4 chaises	150	ARS	6 000
lanternes extérieures	300	DRDJS - FONJEP-	7 390
supports de documentation extérieur	300		
trousse de secours	500		
Fournitures administratives	50	AUTRES :	76 500
Achat véhicule (attention: montant TTC, à voir cout supplémentaire pour des toilettes,...)	73 370	COREVIH	75 000
61 - Services extérieurs	2 911	Convention "stationnement" centres hospitaliers	1 500
Locations mobilières et immobilières /Convention "stationnement" centres hospitaliers	1 500		
Entretien et réparation	500		
Assurances	622		
Documentation	289		
62 - Autres services extérieurs	2 223		
Honoraires	138		
Rémunérations intermédiaires	0		
Publicité, publication	500		
Déplacements, missions, réceptions	1 500		

frais de déplacement camion *	640		
Frais postaux, télécommunications	85		
64 - charges de personnel (prévoir en plus un temps de coordination départemental?)	4 249		
Rémunération du personnel	2 833		
Charges sociales	1 416		
TOTAL DES CHARGES	84 310	TOTAL DES PRODUITS	83 890

*(aller-retour point de stationnement du véhicule au département l'utilisant, tarif appliqué: 0,32€/km): Rennes/Brest : 1000km Rennes/St Brieuc : 300 Km
Rennes/Lorient: 300km total: 1600km, arrondi à 2000km, à prévoir: déplacements interne dans les départements

Partenaires financiers déjà contactés et/ou recettes déjà acquises

Achat /acquisition véhicule COREVIH Bretagne : acquis

Partenaires financiers souhaités

ARS DRJS FONJEP

Apport en nature (Prêt matériel, mise à disposition de locaux, terrain,...)

Convention centres hospitaliers hébergement/entretien véhicule (Annexe 7 : convention centre hospitalier à construire)

1. VÉHICULE DE BASE inclus dans notre offre

Plancher cabine RENAULT MASTER L3H2
Puissance 100 ch
Suspension renforcée
Rétroviseurs grande largeur 2m20
Couleur blanc
P.T.A.C. 3T500

2. CONCEPTION

Allongement en vue d'obtenir une longueur carrossable de 4m00 utile.

Assemblage breveté : la charpente en polyester armé ceinture le véhicule et crée un ensemble indéformable. Les panneaux ne sont pas simplement plaqués ; ils sont encastés dans la charpente.

Plancher autoportant surbaissé constitué d'un sandwich de même conception que les autres parois, mais renforcé par des contreplaqués et des traverses composites.

Ce plancher est réalisé sur la base d'un panneau sandwich contreplaqué stratifié polyester avec âme PVIB classé M1, faces intérieure et extérieure en stratifié polyester inaltérable et facilement lavable couleur blanc teinté dans la masse

Épaisseur des panneaux :

. Parois verticales	: 30 mm
. Plancher	: 45 mm
. Pavillon	: 45 mm

3. DIMENSIONS

- Longueur hors tout..... 6m 400 environ
- Largeur hors tout..... 2 m 250
- Hauteur hors tout..... 2 m 800 environ

- Longueur utile4 m 000 environ
- Largeur utile 2 m 100
- Hauteur utile 2 m 080 environ

4. BAIES ET ACCÈS

4.1. côté gauche

- ➔ 1 baie vitrée double vitrage acrylique sur cadre , coulissante, longueur 900 mm, hauteur 600 mm dans l'espace d'accueil, avec store incorporé.
- ➔ 1 baie vitrée opalisé blanc en verre securit pour issue de secours, coulissante, longueur 900 mm, hauteur 600 mm dans la salle de consultation, avec store incorporé. Marteau brise-glace.

4.2. Côté droit

- ➔ 1 porte battante vitrée en partie supérieure, dans l'espace d'accueil. Ouverture manuelle laissant un passage minimum utile de 750 mm environ. Cette porte est ouvrable de l'intérieur comme de l'extérieur. Fermeture par serrure fermant à clé.
- ➔ Sous cette porte, marchepied extérieur, profondeur 280 mm, à ouverture électrique liée au contact du véhicule. Un dispositif antidémarrage interdit toute possibilité de partir en ayant oublié de refermer ce marchepied. La porte est manœuvrable, marchepied ouvert ou fermé.
- ➔ juste après la porte, au niveau du meuble bas, 1 baie vitrée double vitrage acrylique projetable avec store et moustiquaire incorporés, hauteur 500 mm, longueur 350 mm environ.
- ➔ en salle de consultation, 1 baie vitrée opalisé blanc double vitrage acrylique, coulissante, longueur 900 mm, hauteur 600 mm dans la salle de consultation, avec store incorporé.

5. ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES

Mise en cabine d'un enrouleur de 25 m de câble électrique 220V/16A.

6. FINITION EXTÉRIEURE

6.1. Protection aux chocs

- bandeau de protection latérale en partie inférieure de la carrosserie.
- butoirs arrière.

6.2. Écoulement des eaux de pluies

Gouttières au dessus des baies vitrées et des portes d'accès.

7. ISOLATION, INSONORISATION ET FINITION INTÉRIEURE

L'isolation thermique et phonique du véhicule s'appuie sur les points suivants :

- ➔ Épaisseur et qualité des matériaux constituant la carrosserie (voir §1)
- ➔ Mise en place, entre le cabinet médical et l'entrée, d'une cloison en panneau composite, épaisseur 100 mm insonorisée et d'une porte insonorisée avec fermeture double joint en encadrement et seuil avec joint lécheur à écrasement en contrebutée en partie basse.
- ➔ Revêtement des sols en tapis plastifié sur mousse isolante qualité U4P3. Teinte à définir dans notre catalogue. Ce tapis de sol remontera le long de la paroi pour former plinthe sur une hauteur de 100 mm pour permettre le lavage à la serpillière.
- ➔ Parois intérieures teintées dans la masse. Couleur BLANC RAL 9016.
- ➔ Mobilier en contreplaqué peuplier hydrophobe stratifié Polyrey®, selon teinte à choisir dans notre catalogue. Les portes de placards sont contrebalancées.

8. AGENCEMENT

Le véhicule sera divisé en 2 zones bien distinctes :

- ➔ un espace accueil, en partie avant. C'est dans cet espace qu'est positionnée l'entrée.
- ➔ un espace de consultation en partie arrière.

Les deux espaces sont séparés par une cloison insonorisée épaisseur 100 mm. Accès par porte pleine battante insonorisée également, largeur 700 mm. Fermeture double joint en encadrement et seuil avec joint lécheur à écrasement en contrebutée en partie basse. Cette isolation phonique sera maximisée.

8.1. espace d'accueil

Cet espace d'une longueur de 1960mm environ est équipé comme suit :

- ➔ Contre paroi gauche, avec continuité contre face avant, mise en place d'une banquette en « L », longueur développée 3060mm environ. Assise amovible sur coffre. Mousse haute densité recouverts tissu ou simili (au choix du client, teinte à choisir dans nos nuanciers). Dossier assorti.
- ➔ Une table fixe de forme selon plan, sur pied métallique, hauteur 700 mm, longueur 800mm, largeur 450 mm sera mis en place devant la banquette. Les angles seront arrondis.
- ➔ À l'intérieur de la banquette, mise en place de 2 tabourets 4 pieds pour adultes avec dispositif de blocage.
- ➔ En angle avant droit, suite à la banquette mise en place d'une meuble colonne sur toute la hauteur disponible, profondeur 500 mm.

Ce meuble est composé de 2 parties :

- En partie inférieure, mise en place d'une penderie sur une hauteur de 1000mm.
- En partie supérieure, mise en place de 2 étagères réglables en hauteur.

L'accès à ce meuble colonne se fait par une porte battante sur toute la hauteur, fermeture par bouton poussoir.

➔ Après la porte, le long de la paroi droite, mise en place d'un placard bas longueur 700mm environ, profondeur 350mm environ, hauteur 750 mm environ. Accès par double porte battante, fermeture par bouton poussoir. Une étagère intermédiaire sera mise en place

➔ en angle arrière gauche, accès au placard encastré dans la salle voisine (voir ci-après)

8.2. espace de consultation

Le plafond de cet espace est insonorisé par revêtement dalle spéciale. Cet espace d'une longueur de 1980mm environ est équipé comme suit :

➔ En vue de gagner une place assise dans l'espace accueil, mise en place d'un meuble colonne en angle avant gauche de cette salle, longueur 440 mm environ, profondeur 400 mm environ, mais accessible depuis la salle d'accueil. Ce meuble sera équipé de 3 étagères intermédiaires réglables en hauteur.

➔ A la suite de ce meuble colonne, contre paroi gauche, mise en place d'un meuble paillasse, longueur 660 mm environ, profondeur 400 mm environ, hauteur 900mm environ. Accès par double porte battante fermant par bouton poussoir.

➔ Contre la paroi arrière de ce meuble, fixation d'un strapontin relevable.

➔ Contre paroi arrière, mise en place d'un bureau sur pied métallique, longueur 700 mm environ, largeur 500mm, hauteur 700mm environ.

Un tabouret 4 pieds sera fournis en sus et rangé dans le coffre de banquette de la salle d'accueil.

➔ Contre paroi droite, mise en place d'un divan d'examen hauteur finie 850 mm environ, longueur 1980 mm, largeur 650 mm environ, avec tête mobile et emplacement pour enrouleur papier contre paroi arrière, au dessus de la tête.



Le dessous disponible de ce divan est équipé, de l'arrière vers l'avant, comme suit :

- 1 réfrigérateur à compression 60 litres environ pour les doses de vaccins, et fonctionnant en 12V sur batterie moteur en roulant et 220V sur connexion secteur.

- 1 placard recevant une poubelle 30 litres. L'accès se fait par un portillon basculant donnant directement sur le sac poubelle. L'ouverture pour retrait du sac se fait par porte battante. Accès par porte battante fermant par bouton poussoir.

- 1 placard 2 porte battantes sur toute la hauteur de ce dessous de paillasse. Fermeture par boutons poussoirs. A l'intérieur, 2 tablettes intermédiaires amovibles et réglables en hauteur.

9. ÉLECTRICITÉ

9.1. électricité extérieure

Conforme aux normes du Code de la Route en vigueur (notamment, feux de recul et de brouillard arrière et feux d'encombrements).

9.2. sources et distribution d'énergie

➔ Batterie supplémentaire 12 V pour fonctions annexes, avec séparateur et coupe batterie.

- Mise en place d'un chargeur de batteries automatique.

- Mise en place d'une prise pour branchement extérieur 220 volts avec tableau électrique pour rechargement de la batterie supplémentaire en priorité.

➔ Fourniture d'un enrouleur de 25 m de câble 220V/16A. Cet enrouleur est placé en cabine.

- Pose de 6 prises 220V/16A et 3 prises RJ45 pour connexions informatiques.

9.3. éclairage et divers

➔ Éclairage par 4 tubes fluo 1m20 en 12V, répartis au pavillon dans les deux espaces (2 dans chaque espace).

10. CHAUFFAGE

➔ Mise en place d'un appareil à air pulsé WEBASTO **Air Top 39, puissance 3900 W**, fonctionnant sur le réservoir gazole carburant du véhicule. recyclage intérieur de l'air. Distribution d'air chaud par gaines et bouches de distribution dans les 2 espaces.

Cet appareil sera placé de préférence en cabine.

11. SONORISATION

Mise en place d'un autoradio lecteur de CD dans l'espace de consultation, sous le bureau. Pose de 2 HP dans l'espace de convivialité.

La musique d'ambiance dans l'espace accueil permettra d'accroître la confidentialité de la consultation médicale.

12. SÉCURITÉ

➔ Fourniture et mise en place d'un extincteur 2 kg dans chaque espace.

➔ éclairage de secours au dessus de la porte de sortie et de la porte insonorisée, côté salle de consultation.

13. COULEUR EXTÉRIEURE

- 1 ton blanc, teinté dans la masse RAL 9016.

OPTIONS

1. accueil extérieur

Store banne haute qualité, longueur 4000 mm, profondeur 2000 mm environ placé au pavillon en caisson aluminium extrudé laqué à la couleur du véhicule ; avec bras en aluminium refermant totalement le caisson. Toile acrylique unie teinte à choisir dans notre catalogue. Ce store est manœuvré électriquement en 12 V, avec fin de course automatique à la fermeture.

2. climatisation

Mise en place de 2 climatiseurs de toit ELECTROLUX Dometic Blizzard B1100 (1 par espace).

Capacité de refroidissement : 1 000 W pour un volume de 30 m³

Débit d'air 210 m³/h à 470 m³/h

Capacité de chauffage : 800 W

BORDEREAU DE PRIX

	<u>hors taxes</u>	<u>T.T.C.</u>
- CENTRE MÉDICAL MOBILE MT 1L suivant plan Réf MEDECINS DU MONDE P01.....	50 398,00€	60 276,01€
Store banne 4000mm.....	1 903,00 €	2 275,99 €
Mise en place de 2 climatiseurs B1100.....	996, 00€	1 191,22 €

CONDITIONS GÉNÉRALES

PRIX

PRIX NET
Véhicule de base plancher-cabine inclus.

VALIDITE

6 mois

RÈGLEMENT

20 % à la commande ; le solde à facturation.

DÉLAI DE FABRICATION

- 17 semaines à réception de commande (périodes de fermeture annuelle neutralisées).

LIEU DE FABRICATION

- LE MANS

HOMOLOGATION

- Par nos soins avec délivrance d'un PV complémentaire ou une réception à titre isolé.

RÉCEPTION CONTRÔLE

- En nos Ets du Mans

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Nos marchandises sont vendues avec réserve de propriété

GARANTIE

2 ANS pièces et main d'œuvre date de facturation
Service après vente assuré sur toute la FRANCE par carrossier agréé GRUAU

ANNEXE 2 : Actions de dépistage « hors-murs » recensées par la commission dépistage du COREVIH en 2010

DEPARTEMENT DU FINISTERE

Brest:

Grace à un partenariat avec la ville de Brest, (mise à disposition d'un véhicule et d'un chauffeur – le carburant restant à la charge des structures l'utilisant-), des actions de dépistage « hors murs » sont organisées depuis un certain nombre d'années. Celles-ci concernent principalement la ville de Brest et certaines communes de la communauté urbaine.

Publics ciblés : tout public

Partenaires de l'action : CDAG, IFSI et ville de Brest.

Freins identifiés :

- véhicule vétuste avec des incertitudes quand à son renouvellement
- Coût du carburant
- l'utilisation de ce véhicule nécessite un permis C, les actions sont donc soumises aux contraintes horaires du chauffeur et exclut toutes actions nocturnes.
- Ce véhicule appartenant à la ville de Brest, le territoire d'action est restreint.

Constat :

Le véhicule mis à disposition par la ville de Brest est relativement vétuste et son renouvellement reste incertain. Les actions sont restreintes à la ville et sa périphérie en horaire de journée : en effet, du fait qu'il s'agisse d'un véhicule de la ville de Brest, il ne peut pas être utilisé en dehors de la communauté urbaine. De plus, son utilisation nécessitant un permis C, les actions sont donc soumises aux contraintes horaires du chauffeur et exclut toutes les actions nocturnes qui pourraient, par exemple avoir lieu vers des publics spécifiques tels que les HSH sur les lieux de rencontres extérieurs. Enfin, son utilisation engendre un coût de carburant important que les structures ont de plus en plus de difficultés à prendre en charge.

Quimper :

L'association AIDES et le CDAG se mobilisent pour mettre en place des actions de dépistage « hors-murs » durant l'été sur les plages du Finistère Sud fréquentées par la population HSH.

Ces actions peuvent avoir lieu grâce à la location d'un camping-car appartenant à la maison des associations et dédié aux actions de prévention et d'information.

Publics ciblés : Homme ayant des relations Sexuelles avec d'autres Hommes

Partenaires de l'action : CDAG, AIDES, Maison des Associations.

Constat :

Le véhicule mis à disposition par la Maison des associations est relativement vétuste et devrait prochainement être retiré de la circulation; son renouvellement reste incertain.

Les actions mises en place sont pour l'instant limitées aux plages durant la saison estivale, ce qui demande un fort investissement en personnel et en volontaires.

Il est à noter qu'il existe une forte demande des usagers vivant en milieu rural dans ce département, demande à laquelle les structures n'ont pas les moyens de répondre actuellement.

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Le CDAG et l'association AIDES organisent des actions de dépistage « hors-murs » sur des aires de repos, les établissements gays ou sur la plage en été. Le public visé est essentiellement la population HSH.

Ces structures n'ayant pas de véhicule à disposition, elles sont dans l'obligation de louer un camping-car pour chaque sortie, ce qui entraîne des difficultés de fonctionnement (le véhicule utilisé étant différent à chaque fois cela demande aux équipes de s'adapter au lieu et au matériel) et un coût élevé pour la réalisation de ces actions.

Lors de ces actions de dépistage sur les lieux de rencontres, les entretiens se montrent très intéressants : rencontres avec des personnes très isolées, des hommes ayant peu de possibilités d'échanger sur leurs difficultés et des personnes n'ayant jamais osé consulter ni fait un test.

Publics ciblés : Homme ayant des relations Sexuelles avec d'autres Hommes

Partenaires de l'action : CDAG, AIDES.

Constat :

La location d'un camping-car pour la mise en place des dépistages représente un coût important pour les structures, ce qui limite le nombre d'action mises en place.

DEPARTEMENT ILLE ET VILAINE

Le PCPPS, en lien avec le Réseau ville hôpital 35 et le Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit de Rennes, proposent aux professionnels qui le souhaitent, de les soutenir pour mettre en place des actions de prévention, d'information et de dépistages mobiles du sida et des hépatites sur leur territoire.

Un fort travail en partenariat est donc instauré avec les acteurs locaux du territoire concerné. Actuellement des actions sont mises en place à Rennes et à Fougères.

Pour la mise en place de ces actions, s'il n'y a pas de possibilité pour accueillir le dépistage dans des locaux existants, un bus est loué pour l'occasion, ce qui représente un coût important.

Publics ciblés : en fonction des actions mises en place : migrants, usagers de drogues, tout public

Partenaires de l'action : PCPPS, RVH35, CDAG et sollicitation de structures concernées en fonction du territoire d'intervention et du public ciblé (ex : partenariats établis à Fougères : CDAS/centre de planification, CCAS-épicerie sociale, PAEJ/Mission locale, Education nationale, CADA, Centre Hospitalier de Fougères, service de prévention APE2A, Association Le Valdocco, agence départementale du Pays de Fougères lycée agricole la Lande de La Rencontre, Association des infirmiers libéraux du Pays de Fougères).

Constat :

L'obligation de louer un véhicule pour les actions hors les murs est une limite au développement de celles-ci sur le département (notamment les actions en direction de lieux/publics ciblés -actions sur les plages, les aires de rencontres...-), car cela a un coût que les structures ont de plus en plus de difficulté à prendre en charge.

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Pas de données épidémiologiques « hors-murs » car il n'y a aucun dépistage à l'extérieur.

Annexe 3 : Perspectives de mobilisation de l'unité mobile régionale dans chaque département breton

COTES D'ARMOR

- Structures partenaires à définir : CH Yves Le Foll/ CDAG St Brieuc - AIDES Hautes Bretagne – Sid' Armor

FINISTERE

- CHU La Cavale/CDAG de Brest
- CHIC/CDAG de Quimper
- AIDES Bretagne Atlantique.

Rencontre du 31 mai CHU Brest

CDAG/CHU Brest : 16 actions hors les murs - utilisation du camion de la ville de Brest (auvent neuf= +/- salle d'attente) tant que disponible, mais besoins peuvent émergés.

AIDES : Actions plage prévues de mai à septembre tous les 15 jours à différentes heures, mais à priori pas besoin du camion sur Quimper

Gay pride mai/juin - Marche de la fierté – Journée mondiale contre l'homophobie pour Brest.

ILLE-ET-VILAINE

- CHU Pontchaillou/ CDAG de Rennes
- AIDES Hautes Bretagne
- Réseau Ville Hôpital 35
- PCPPS

Intitulé de l'action	Lieux de réalisation	Date de réalisation	référents
Sidaction	Rennes	Mars/avril	PCPPS
Marche des Fiertés	Rennes	Début juin	PCPPS
Milieu étudiant rennais (campus de Beaulieu et/ou de Villejean)	Rennes	Février/mars	PCPPS
Fougères	Fougères	Avril/mai	RVH35
Journée Mondiale de lutte contre le sida	Rennes	1 ^{er} décembre	RVH35
Restaurant social Le Perdit	Rennes	Non définie	RVH35
Journée mondiale de lutte contre les hépatites	Rennes	Fin juillet	CDAG Rennes
Population autres villes du département	Redon, Vitré, St-Malo, Dinard	Non définie	PCPPS/RVH35
Journée mondiale de lutte contre l'homophobie	Rennes	17 mai	AIDES
Squatt (notamment ceux géré par le DAL)	Agglomération rennaise	Toute l'année	AIDES/RVH35

MORBIHAN

- CDAG Lorient /Vannes
- AIDES Bretagne Atlantique,
- Pare à Chutes (CAARUD)

Rencontre du 7 juin (AIDES Bretagne Atlantique- Lorient)

CAARUD Milieu festif : de mai à octobre, inscrit dans projet régional de santé.

CDAG : tout public mais aussi étudiants, Gens des voyages, établissements échangistes, HSH...

AIDES : HSH, migrants, prison, au sein des commerces
Avril-mai-juin

ANNEXE 4 : Coordonnées et mission des structures partenaires

Association AIDES

AIDES est une association loi 1901, créée en 1984 et reconnue d'utilité publique en 1990. AIDES est la première association française de lutte contre le sida.

Dès son origine, l'objectif de l'association a été de réunir les personnes touchées directement ou indirectement par le sida afin de leur permettre de s'organiser face à ce nouveau fléau.

La philosophie de l'association est de dire que les personnes infectées ou affectées sont là pour initier et mener des actions, participer de façon active aux systèmes de santé et être associées aux grandes décisions de santé publique qui les concernent.

COORDONNEES

Territoire d'action Haute Bretagne

43 rue St Hélier- 35000 Rennes

[☎ 02 99 30 01 30]

Mél : aides.rennes@wanadoo.fr

Aides Bretagne Atlantique

7, rue de la 2ème Division Blindée - 29200 BREST

[☎ 02 98 43 18 72]

Mél : aides.bretagne-atlantique@orange.fr

Antenne de Quimper

25, route de Brest - 29000 QUIMPER

[☎ 02 98 95 67 96]

Mél : aides29.quimper@orange.fr

Antenne de Lorient

12 rue Colbert - 56100 LORIENT

[☎ 02 97 83 69 17]

Mél : aides.lorient@orange.fr

Site internet : www.aides.org

MISSIONS

- Informer et prévenir les risques de transmission VIH et Hépatites,
- Promouvoir la santé globale des personnes séropositives au VIH et hépatites,
- Soutenir les personnes séropositives VIH et hépatites,
- Plaider pour une transformation sociale favorable aux personnes séropositives.

ACTIVITES

- Soutien/accompagnement des personnes séropositives (VIH/hépatites)
- Sensibilisation et information concernant le VIH et les hépatites
- Interventions auprès des populations vulnérables : prévention et réduction des risques sexuels, prévention et réduction des risques auprès des consommateurs de produits psycho-actifs intégrant une offre de dépistage communautaire non médicalisée
- Mise à disposition de documentation et de matériel de prévention : préservatifs masculins, préservatifs féminins, gel lubrifiant
- Prêt d'outils pédagogiques

CDAG - Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit

Créées en 1988, les consultations de dépistage anonyme et gratuit s'inscrivent dans une politique de prévention fondée en France sur la responsabilisation individuelle et l'incitation au dépistage volontaire.

Cette politique s'appuie sur deux mesures, l'anonymat et la gratuité, et sur le principe général que, *"en l'état actuel des connaissances médicales, l'intérêt [du dépistage] repose essentiellement, au-delà de la connaissance du statut sérologique, sur l'occasion qu'il constitue de sensibiliser une personne, aux conduites à tenir pour ne pas s'exposer à des contaminations, ou ne pas exposer son entourage si elle est elle-même contaminée"*.

COORDONNEES

BREST

Hôpital La Cavale Blanche - Bd, Tanguy Prigent

– Service Médecine Interne 1 : [☎ 02 98 34 73 74]

– Service maladies infectieuses - Médecine Interne 2 :

[☎ 02 98 34 72 07]

RENNES

Hôpital Pontchaillou - Hôpital de Jour des Maladies Infectieuses

Pavillon Claude Bernard - 2 rue Henri Le Guilloux

[☎ 02 99 28 43 02]

Mél : faouzi.souala@chu-rennes.fr

<p>Hôpital Morvan - Service de dermatologie Bâtiment 4, 3ème étage - 2, avenue Foch ☎ 02 98 22 33 15] Mél : luc.desaint-martin@chu-brest.fr / laurent.misery@chu-brest.fr / michel.garre@chu-brest.fr</p> <p>LORIENT Centre médico social - 11, quai de Rohan ☎ 02 97 84 42 66] Mél : marie-claire.lemartelot@cg56.fr</p> <p>QUIMPER Hôpital Laënnec - 14 bis avenue Yves Thépot ☎ 02 98 52 62 90] Mél : p.perfezou@ch-cornouaille.fr</p>	<p>SAINT BRIEUC Hôpital Yves Le Foll - Hôpital de jour des maladies infectieuses - Médecine Interne 10, rue Marcel Proust ☎ 02 96 01 72 99 (CDAG) ou 02 96 01 76 59 (secrétariat)] Mél : corinne.daniel@ch-stbrieuc.fr</p> <p>VANNES centre médico social - 26-28, bd de la Paix ☎ 02 97 54 76 00] Mél : fabienne.lenezet@cg56.fr / marie-claire.lemartelot@cg56.fr</p>
---	---

MISSIONS
Les Consultations de Dépistage Anonyme et Gratuit, ont pour objectifs de faciliter l'accès à l'information, à la prévention et au dépistage du virus du sida (VIH), des hépatites et des IST.
Les consultations sont anonymes, gratuites et confidentielles.

ACTIVITES

<ul style="list-style-type: none"> • Consultations de dépistage (VIH/IST/hépatites) • prise en charge des accidents d'exposition au sang et/ou sexuel 	<ul style="list-style-type: none"> • Interventions collectives
---	---

Pare à Chutes - Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues (CAARUD)

Les Caarud sont issus de la loi du 9 août 2004, du décret d'application n° 2005-1606 du 19 décembre 2005 et de la circulaire du 2 Janvier 2006 qui visaient notamment à regrouper les dispositifs de réduction des risques (Boutiques/Bus/Automates...), au sein de structures uniques : Les Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues.

COORDONNEES

<p>CARRUD Douar Nevez /Le Pare à chutes 10 rue Louis Lemeur - 56100 LORIENT ☎ 06 33 60 77 70]</p>	<p>mél : douarnevez56@hotmail.com</p>
---	---------------------------------------

MISSIONS
L'article R.3121-33-1 du code de la santé publique (CSP) fixent aux CAARUD les missions suivantes

- l'accueil, l'information et le conseil personnalisé des usagers de drogues
- l'aide à l'accès aux soins (hygiène, soins de première nécessité, dépistage des infections transmissibles...)
- le soutien dans l'accès aux droits, au logement et à l'insertion ou à la réinsertion professionnelle
- la mise à disposition de matériel de prévention des infections (trousse d'injection, préservatifs, boîtes de récupération du matériel usager, jetons pour l'automate)
- l'intervention de proximité en vue d'établir un contact avec les usagers
- le développement d'actions de médiation sociale.

Ils peuvent également participer au dispositif de veille en matière de drogues et toxicomanie, à la recherche, à la prévention et à la formation sur l'évolution des pratiques des usagers.

ACTIVITES

<ul style="list-style-type: none"> • diffusion de matériel stérile d'injection et récupération du matériel usager • réduction des risques de contamination à VIH, VHC et VHB et des dommages liés à la consommation de produits psychotrope par voie veineuse • accueil, soutien et aide à l'accès aux soins et aux droits sociaux

TERRITOIRE D'INTERVENTION : Département du Morbihan

PCPPS - Pôle de Coordination Pour la Prévention du Sida

Le PCPPS est une association de loi 1901, ayant pour objet de favoriser l'organisation et la coordination d'actions d'éducation et de promotion de la santé en matière de vie affective et sexuelle.

Il s'adresse aux acteurs de terrain et décideurs publics, qui interviennent dans les domaines, notamment, de la prévention, de l'information, du dépistage, de la formation et de l'accompagnement des personnes.

Son rôle est de soutenir les acteurs de terrain par :

- L'accompagnement de projet (apport de conseils méthodologiques facilitant l'analyse de la situation, des ressources propres de la structure, de son environnement, des caractéristiques du public, des personnes ressources extérieures...),
- La mise en place d'actions nécessaires pour informer et soutenir les professionnels dans leurs actions,
- L'information sur les outils pédagogiques et les intervenants potentiels.

COORDONNEES

1 place du Maréchal Juin – Rennes
☎ 02 23 20 62 06]

Mél : pcpps@free.fr

MISSIONS

- Accompagner, soutenir et conseiller les professionnels,
- Faire le lien avec les instances régionales et territoriales,
- Fédérer, potentialiser et mettre en cohérence,
- Favoriser la promotion des relais locaux.

ACTIVITES

- Conseils méthodologiques pour la mise en place de projet de prévention
- Coordination de projets de prévention
- mise à disposition de documentation et de matériel de prévention : préservatifs masculins, féminin, gel lubrifiant
- prêt d'outils pédagogiques
- Organisation ponctuelle de temps de formation

TERRITOIRE D'INTERVENTION : Département d'Ille et Vilaine

Réseau Ville Hôpital 35

Le Réseau Ville Hôpital 35 (RVH35) est une association loi 1901, créée en 1993 pour servir d'interface entre l'hôpital et la médecine de ville dans la prise en charge des patients séropositifs au VIH.

Depuis plusieurs années, le champ d'intervention du RVH35 s'est élargi et il est aujourd'hui constitué de 5 pôles d'activité.

- La prise en charge médico-sociale des migrants (centre médical Louis Guilloux),
- La lutte antituberculeuse,
- Les Appartements de Coordination Thérapeutique,
- Le VIH,
- Le pôle interprétariat.

COORDONNEES

1 place du Banat - 35200 RENNES
☎ 02 99 32 47 36]

Mél : secretairervh35@reseauvillehopital35.org
Site internet : www.reseauvillehopital35.org

MISSIONS

- Améliorer les échanges entre tous les professionnels de santé pour la prise en charge des patients séropositifs au VIH,
- Favoriser la prise en charge à domicile,
- Faciliter l'accès à la formation des professionnels de santé et du social,
- Elargir le réseau des professionnels de santé investis dans les prises en charge du VIH et des maladies chroniques,
- Favoriser les démarches d'éducation et de prévention pour la santé,
- Favoriser la Coordination médico-sociale et la prévention du VIH.

ACTIVITES

- coordination médico- sociale
- consultations gynécologique avec traducteurs
- Organisation de colloques, conférences, rencontre thématiques
- Soutien/accompagnement des personnes séropositives (VIH/hépatites)
- Interventions collectives

TERRITOIRE D'INTERVENTION : Département d'Ille et Vilaine

Sid'Armor	
L'association Sid'Armor a été créée le 9 mars 2002. C'est la seule association de ce type sur le département des Côtes d'Armor.	
COORDONNEES	
1 rue du Pont Chapet – 22000 Saint Brieuc ☎ 02 96 33 05 98]	Mél : sidarmor@orange.fr Site internet : www.sidarmor.org
MISSIONS	
Les actions de Sid' Armor portent sur la lutte contre le virus de l'immunodéficience humaine (VIH/SIDA), contre celui de l'hépatite C (VHC), dans ses différents aspects (précarité, discrimination...), et le soutien aux personnes malades.	
ACTIVITES	
<ul style="list-style-type: none"> • Informations sur le VIH/VHC en milieu scolaire, spécialisé et professionnel. • Accueil anonyme, écoute attentive, conseils du mardi au vendredi de 14h à 18h • Le mercredi, une permanence (point accueil/écoute en individuel et/ou en groupe) est animée par le salarié de l'association Sid'armor ainsi que par les bénévoles. • Accompagnement dans les démarches administratives • Distribution gratuite de préservatifs et gels lubrifiants • Infirmerie : Ouverte du Mardi au Vendredi de 14h à 18h • gestion du dispositif CAARUD (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues). 	
TERRITOIRE D'INTERVENTION : Département des Côtes D'Armor	

SNEG Prévention - Syndicat national des entreprises gaies	
Le SNEG Prévention, est une association 1901 financée par des bailleurs publics. Il s'adresse à toutes les entreprises volontaires, adhérentes comme non adhérentes. Il a fait de la lutte contre le sida, les autres IST et la toxicomanie, sa raison d'être. Il maintient un état de vigilance permanent en impliquant les exploitants des établissements, en créant et diffusant des documents de prévention dans les établissements festifs. A travers sa centrale d'achats, il revend aux exploitants préservatifs et gels à des prix très bas.	
COORDONNEES	
Siège parisien - SNEG Prévention 12 rue des filles du Calvaire – Paris ☎ 01 44 59 81 01] Mél : sneg@sneg.orgmailto:secretairervh35@reseauvillehopital35.org	Délégation prévention Ouest ☎ 06 60 52 94 56] Mél : ouest@sneg.org
Site internet : http://www.sneg.org/prevention/	
MISSIONS	
<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la définition de la politique de prévention, d'éducation à la santé et de prise en charge du VIH et des IST, • Participer à l'amélioration des stratégies d'intervention en direction des hommes ayant des rapports sexuels avec les hommes, • Mettre en œuvre un programme de prévention adaptée, spécifique et réactif auprès de la population homosexuelle. 	
ACTIVITES	
<ul style="list-style-type: none"> • Conseils méthodologiques pour la mise en place de projets de prévention • mise à disposition de documentation, Conception d'outils destinés aux établissements commerciaux : distributeurs de préservatif et de gel, affiches d'information, signalétique... • Intervention collectives 	
TERRITOIRE D'INTERVENTION : National avec une délégation Bretagne - Pays de la Loire	

ANNEXE 5 : Fiche d'état des lieux véhicule

MISE A DISPOSITION

ETAT DESCRIPTIF :

Date de la mise à disposition : _____ Durée de la mise à disposition : _____ jours
Kilométrage à la prise en main : _____ KM Kilométrage au retour : _____ KM
Niveau du réservoir au départ : plein - 1/2 - 1/4 - 3/4 Niveau du réservoir au retour : plein - 1/2 - 1/4 - 3/4

AU DEPART

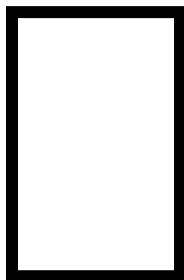
Côté droit



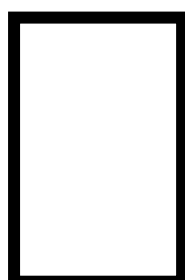
Côté gauche



Avant



Arrière



Commentaires :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Mobilier et matériel :

Mobilier et matériel	Etat	Remarque
chaises,		
rallonges électriques		
trousse de secours		
lanternes extérieures		
1 table pliante		
Micro onde		
Cafetière		
Radiateur soufflant		

Signatures :

Coordination PCPPS :

Nom de l'association/structure bénéficiaire :

Nom du conducteur :

AU RETOUR

Côté droit

Côté gauche

Avant

Arrière

Commentaires :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Mobilier et matériel :

Mobilier et matériel	Etat	Remarque
Chaises,		
Rallonges électriques		
Trousse de secours		
Lanternes extérieures		
1 table pliante		
Micro onde		
Cafetière		
Radiateur soufflant		

Signatures :

Coordination PCPPS :

Nom de l'association/structure bénéficiaire :

Nom du conducteur :

ANNEXE 6 : Convention de mise à disposition (à adapter selon les signataires)

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION OCCASIONNELLE DE L'UNITE MOBILE REGIONALE ENTRE

L'ASSOCIATION « AIRDDS –PCPPS »

Dont le siège est à Rennes, dénommée ci-après PCPPS et représenté par :

XXXXXXX, FONCTION, dûment habilitée,

ET

L'ASSOCIATION

Préambule :

Lee PCPPS en tant que coordinateur du véhicule itinérant permettant de réaliser des conseils de proximité aux associations du territoire. Ce véhicule n'étant pas utilisé en permanence, il a été proposé de mutualiser cet outil au profit d'associations et CDAG/CIDDIST de la région.

Le projet de l'association ...

Objet :

La présente convention a pour objet de mettre à disposition de façon occasionnelle le véhicule

Durée :

La convention court à partir de sa date de signature et jusqu'à réalisation de ?? Journées d'utilisation par

Les dates de mise à disposition convenues sont les suivantes :

En cas d'impossibilité de respecter les dates convenues, ces dernières pourront être modifiées en accord avec le PCPPS et dans la mesure où l'utilisation du véhicule par le PCPPS reste prioritaire par rapport à celle

En aucun cas, la mise à disposition ne pourra dépasser 30 journées par an.

Prise en main du véhicule et état des lieux :

Un état descriptif du véhicule sera conduit contradictoirement avant et après chaque utilisation de l'association Une fiche attestera de cet état descriptif.

En cas d'utilisation sur plusieurs jours consécutifs, un seul état descriptif sera établi. Même dans ce cas, le véhicule devra impérativement être stationné la nuit sur son emplacement au centre hospitalier référent.

En cas de retour en dehors des heures d'ouverture, s'engage à établir l'état descriptif dès le lendemain dans la matinée.

En cas de désaccord sur l'état descriptif, il sera fait appel à un expert indépendant dont les frais d'intervention seront assumés par moitié par chacune des parties.

Les éléments mobiles à l'intérieur du véhicule (porte coulissante, chaises, chauffage) devront être fixés (sangles, verrouillage, placards). Le marche-pied devra être rentré pendant la circulation.

Le véhicule sera mis à disposition avec le plein de carburant. Au retour, ... devra informer le PCPPS du niveau de carburant.

Conducteur :

Le conducteur habilité à conduire le véhicule pour le compte de l'association ... est

N° de permis de conduire :

Date de délivrance :

Bénéficiaire d'un coefficient de bonus-malus de ... à la date du (Relevé d'information de l'assureur en annexe)

Exceptionnellement, en cas d'empêchement de ... , un autre conducteur pourra être désigné sous réserve qu'il soit adhérent ... et d'un accord Du PCPPS (relevé d'information de l'assureur et copie de permis de conduire).

Entretien et réparation du véhicule

L'entretien et la réparation du véhicule restent à la charge du PCPPS à travers une convention avec les centres hospitaliers bretons

Assurances :

Le véhicule est assuré auprès du PCPPS. Cette assurance couvre les dommages corporels et matériels causés au tiers au titre de la responsabilité civile, les dommages accidentels au véhicule, les dommages corporels aux personnes (conducteur et passagers) ainsi que l'assistance au véhicule et aux personnes. L'association ... est couverte en tant qu'utilisateur occasionnel (au maximum 30 jours non consécutifs par an).

Le détail des garanties est joint à la convention.

Responsabilité en cas d'accident :

Pour tout accident responsable ou sans tiers identifié, la franchise dommages sera à la charge de l'association responsable du sinistre. Le montant de cette franchise s'élève à (bris d'éléments vitrés sans franchise).
L'augmentation de la prime d'assurance consécutive à un accident lié à l'association ... donnera lieu à réclamation financière de la part de le PCPPS correspondant au surcoût occasionné par la majoration du coefficient.
Pour 2012, le coefficient de réduction-majoration est de . Chaque sinistre majore le coefficient de (réduction de moitié en cas de torts partagés).

Caution :

Pour les dommages inférieurs au montant de la franchise et les dommages causés à l'intérieur du véhicule (sièges et mobilier), une caution de 200 € est demandée à l'association

Indemnité kilométrique :

L'intégralité des frais de carburant liée à l'utilisation du véhicule seront à adressés à l'AIRDS-PCPPS au retour du véhicule

Utilisation du véhicule :

L'association ... s'engage à :

- remettre les clefs du véhicule et la carte d'immatriculation au PCPPS après utilisation pendant les heures d'ouverture.
- laisser le véhicule en bon état et propre,
- signaler au PCPPS toute panne, dysfonctionnement, ou accident,
- ne pas sortir de la Région concernée, (sauf nécessité de trajet),
- conduire uniquement sur le réseau routier public et dans le respect du code de la route,
- ne pas surcharger le véhicule,
- ne pas utiliser le véhicule pour du transport payant de passagers,
- ne pas propulser ou tirer un véhicule quelconque ou une remorque,
- ne pas utiliser le véhicule à des fins illicites ou pour l'apprentissage de la conduite,
- à informer le PCPPS du niveau de carburant.

Le PCPPS s'engage à :

- mettre à disposition le véhicule aux dates convenues,
- prévenir l'association en cas d'indisponibilité du véhicule pour des raisons techniques,
- fournir le véhicule en bon état de marche et d'entretien,
- remettre les clefs et papiers du véhicule pendant les heures d'ouverture,
- effectuer les différents contrôles techniques,
- mettre à disposition le véhicule avec le plein de carburant,
- veiller à l'assurance du véhicule.

Partenariats :

Le PCPPS et l'association ... s'accorderont sur l'affichage des logos en fonction des partenariats financiers réciproques.
Fait en 2 exemplaires originaux,

Le

**Pour le PCPPS,
Fonction,**

**Pour l'association,
Le Président,**

ANNEXE 7 : convention d'hébergement
